



Bien qu'informé du problème de l'adultération des miels depuis 1993, ce n'est qu'en 1995 que le SPMF s'est consacré à cette fraude. Cinq ans après, nous sommes en mesure d'évaluer l'ampleur du phénomène.

Ce que nous avons découvert dépasse grandement ce que nous imaginions. Il ne s'agit pas d'une affaire typiquement française, elle est européenne et surtout mondiale, mais nous manquons de preuves au niveau de la planète.

Pour cette raison, et à la demande de nos collègues Allemands et Italiens notamment, nous souhaitons informer le plus simplement possible une majorité d'apiculteurs, notre expérience peut permettre de procéder de manière plus efficace et plus rapidement que nous n'avons pu le faire.

La première opération importante a été réalisée, à notre demande, en 95-96, par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) auprès des importateurs.

Il est apparu à ce moment là, que plus de la moitié des miels en provenance de Chine étaient adultérés ; quelques lots ayant une origine différente présentaient également une adultération.

A notre connaissance il n'y a eu que de petites sanctions judiciaires à l'encontre de ces opérateurs. Cela signifiait que le produit incriminé avait de fortes chances de se retrouver sur le marché.

Le SPMF ne pouvait tolérer cela, d'autant plus que malgré le manque de miels au niveau mondial, le prix du vrac ne flambait pas et que nous, producteurs européens, ne parvenions pas à revaloriser notre produit.

Nous avons donc décidé de prélever des échantillons en G.M.S. (Grandes et Moyennes Surfaces). Cette opération s'est déroulée durant l'été 1997, en effectuant des analyses à nos frais.

Sur 29 pots analysés :

- 7 positifs
- 5 zone grise !!!

Face à ce résultat, nous avons décidé de nous protéger juridiquement avant de publier quoi que ce soit.

Nous voulions éviter toute polémique, comme, par exemple, être accusés d'avoir nous même, fait le mélange.

La deuxième enquête, avec protection juridique, a porté sur 17 pots, toujours achetés en G.M.S, analysés selon la méthode américaine.

- 5 ont été révélés positifs selon la méthode d'examen au microscope
- 6 ont été trouvés positifs (les 5 trouvés par la première méthode, plus un autre).

Nous avons à ce moment là révélé notre action, lors de notre assemblée générale, à la Chambre Syndicale des Négociants en Miel. Leur position, que nous connaissions, est de prétendre que la pratique apicole, y compris en France, était responsable de ce problème.

Donc, pour eux toute communication de l'affaire aux médias aurait un effet désastreux sur la consommation de miel.

IL N'EN EST RIEN

Jusqu'à présent nous n'avons pas trouvé de miel français présentant une adultération.

Cela ne veut pas dire qu'il n'en existe pas, mais c'est sûrement d'une façon très marginal.

L'adultération ne se fait pas de manière artisanale chez l'apiculteur mais selon des procédés sophistiqués et en usine.

Aujourd'hui, une 3^o opération est en cours, nous ne désirons pas en révéler la teneur pour l'instant, mais elle portera sur plus d'une centaine d'échantillons, et sur plusieurs régions.

Elle verra intervenir plusieurs laboratoires et méthodes différentes, et, nous l'espérons apportera de nouvelles précisions sur le taux de miels fraudés présents sur le marché au niveau des consommateurs.

Nous avons aussi effectué des analyses sur des pots en provenance d'Italie (1), d'Allemagne (2), et de Grande Bretagne (2), tous sont positifs, certains étant également ultra filtrés.

Nous pourrons apporter des précisions sur ces prélèvements si nécessaire.

La plupart des miels que nous avons trouvés positifs sont des miels d'acacia, de sapin ou de toutes fleurs, étiquetés : origines diverses, ou importés de Chine, quelques uns provenaient de Hongrie (acacia), généralement des "premier prix" ou du bas de gamme.

Cependant nous avons trouvé du très haut de gamme ! Marque de luxe, vendu très cher !!

Nous vous conseillons de chercher en priorité :

- les gros conditionneurs,
- les marques les plus connues,
- et surtout les marques distributeurs.

Concentrez vous sur les prix les plus bas, mais prenez aussi quelques miels plus chers, surtout acacia, sapin et tilleul.

Protection juridique ou pas ?

C'est à l'appréciation des intervenants dans chacun des pays, mais nous vous conseillons d'y réfléchir au préalable, sachez que, sans protection juridique vos adversaires vous accuseront d'avoir vous même adultéré le pot.

Il y a donc un risque de polémique. Si vous obtenez cette protection juridique, nous pourrons étudier (SPMF) la gratuité des analyses en France. Pour cela, un délai de 8 jours au moins est nécessaire avant confirmation.

Quel type d'analyse ?

La meilleure en rapport qualité/prix, c'est la méthode américaine (voir annexe).

Si vous n'avez pas le budget, ne faites la RMN que sur les miels d'acacia, pour les autres types de miels, c'est de l'argent gaspillé.

Si vous le pouvez, utilisez aussi, et en parallèle, la méthode par examen microscopique (utilisée seule, cette méthode est encore trop récente et sa fiabilité peut être contestée ; elle n'est utile que pour recouper et confirmer la méthode américaine).

Pour tout renseignements complémentaires, le SPMF est, bien sur à votre disposition.

Nous publierons un document complet sur ce problème vers le 15 Avril, et si nous le pouvons sur Internet, environ à la même date.

Nous pensons que seule une action au niveau européen est susceptible d'enrayer cette fraude, la dernière phase sera le contact avec les médias.

Amitiés professionnelles,

Le SPMF

ANNEXES

1) Méthodes AOAC et RMN :

Laboratoire EUROFINs
rue A . Bobierre B.P. 42301
F-44323 NANTES cedex 3
FRANCE

Prix des analyses :

Méthode Américaine (AOAC) :

C13 du miel + C13 des protéines = 560 FF H.T. / analyse

Cette méthode est la plus efficace pour les fraudes courantes aux sirops de maïs ou de canne à sucre. Elle ne permet pas de détecter les adultérations effectuées à l'aide de sirop de riz ou de betterave.

Méthode RMN :

4000 FF H.T. / analyse

Cette méthode n'est utilisable que sur les miels d'acacia et permet de détecter presque tous les sirops, y compris la betterave.

2) Méthode par examen microscopique :

Il s'agit d'une technique mise au point en Hollande et publiée dans *APIDOLOGIE*, qui consiste à rechercher au microscope des fibres de maïs ou de canne à sucre, témoin d'un rajout de sucre (ces fibres sont présentes dans les sirops).

Prix : entre 200 et 500 FF .

Pour la France, il n'y a que deux laboratoires :

AFSSA
B.P. 11
F-06902 SOPHIA ANTIPOLIS cedex
FRANCE

et

**Laboratoire interrégional DGCCRF
146 Traverse Charles SUZINI
F-13388 MARSEILLE Cedex 13
FRANCE**

3) Protection juridique

C'est la prise d'échantillon par un tiers assermenté (en France : un huissier) qui se charge aussi de l'expédition au laboratoire. Ainsi personne ne peut contester les résultats.



Merci de nous tenir informés :

- **de vos démarches**
- **des noms de tous les conditionneurs**
- **des marques commerciales**
- **des marques distributeur de votre pays**